

Vous tenez à votre prime ?  
Vous aimeriez bien qu'elle augmente ?

Alors, attention à votre EPI !

La période des Entretiens Professionnels Individuels (EPI) commence.

Pour certains collègues, c'est une épreuve à passer. Pour d'autres, c'est du temps perdu à copier-coller ce qui était écrit dans le compte-rendu de l'an dernier. D'autres encore ne savent pas ce que c'est parce que leur N+1 ne veut pas s'embêter avec ça. Il y a aussi ceux dont le N+1 leur fait passer l'entretien mais ne rédige pas de compte-rendu.



**ATTENTION DANGER**  
Votre prime pourrait bien s'en ressentir !



Depuis les dernières réformes de la fonction publique, votre prime est constituée de deux éléments :

- ★ **L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)** : elle dépend du groupe de fonctions dans lequel chaque agent a été classé, d'après ses responsabilités, ses compétences, son expertise... **Et ça, ça dépend entre autres de votre fiche de poste, qui peut être actualisée lors de votre EPI.**



Bien veiller à ce que votre fiche de poste reprenne l'ensemble de vos fonctions, responsabilité et expertise.

- ★ **Le Complément Indemnitare Annuel (CIA)** : il tient compte de votre manière de servir, de votre capacité à vous adapter, de votre participation au service et de votre investissement personnel. **Et ça, ça dépend beaucoup de votre N+1 et de ce qui va être écrit dans le compte-rendu d'EPI.**



Bien veiller à ce que votre compte-rendu d'EPI reflète, de la façon la plus complète possible, tout le travail que vous faites, vos responsabilités, votre engagement..., y compris sur plusieurs années si vous n'avez pas eu d'EPI tous les ans. De même, bien faire ressortir le manque éventuel de moyens à disposition pour accomplir vos missions (temps, matériel, sous-effectif...)

Alors, faites bien attention à ce qui se dit lors de votre EPI et à ce qui est écrit dans le compte-rendu.

Et si vous avez des problèmes,  
n'hésitez pas à contacter la CGT  
[syndicat-cgt-bureau@univ-amu.fr](mailto:syndicat-cgt-bureau@univ-amu.fr)

Pour plus d'info sur l'EPI : <https://lstu.fr/epi-biatss>

Pour plus d'info sur le RIFSEEP : <https://lstu.fr/rifseep>



#### Précision : le point de vue de la CGT

##### Pourquoi la CGT est-elle opposée à l'EPI sous sa forme actuelle ?

- Parce qu'il ne peut pas y avoir d'échanges ou de dialogue sur un pied d'égalité entre un agent et son chef.
- Parce que l'EPI n'est pas une réflexion collective sur le réel de notre travail.
- Parce que l'EPI est une procédure d'évaluation des performances individuelles basée sur des résultats et des objectifs souvent assignés sans lien avec les effectifs, les moyens et les difficultés rencontrées.
- Parce que l'EPI permet l'arbitraire et le clientélisme.
- Parce que c'est un pas supplémentaire vers l'individualisation et le salaire au mérite.

##### Pourquoi la CGT est-elle opposée aux primes ?

- Parce que les primes peuvent constituer un moyen de pression ou de répression sur les fonctionnaires.
- Parce qu'il n'y a pas de cotisations sociales sur les primes, ce qui met en difficulté la Sécurité Sociale.
- Parce que les primes n'entrent pas en compte dans le calcul de la retraite, faisant chuter de façon importante le niveau de vie des retraités.
- Parce que les primes favorisent jalousie, individualisme et division des collectifs de travail.